



LCL

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Intéressement / Participation

N'oubliez pas...

Le 15 avril 2020

Vous venez de recevoir 2 messages d'Amundi, filiale gestionnaire de nos Plans d'Epargne (PEE et PERCOL). Ils vous ont permis de prendre connaissance du montant de vos primes d'intéressement et de participation. Il vous reste maintenant à faire votre/vos choix et ce, avant le 10 mai prochain.

INTÉRESSEMENT

- ⇒ **Vous choisissez de percevoir votre prime intégralement ou partiellement** : vous avez obligation de le mentionner. La somme ainsi versée sur votre compte sera assujettie aux prélèvements sociaux et soumise à l'impôt sur le revenu.
- ⇒ **Vous choisissez de ne pas répondre au courrier d'Amundi**
Attention !!! Votre prime (assujettie à la CSG/CRDS) sera automatiquement investie dans votre PEE et bloquée pendant 5 ans (sauf cas de sortie anticipée tel que : achat résidence principale/mariage/Pacs, etc.). A l'issue de ces 5 années, le montant ne sera soumis à l'impôt sur le revenu.
- ⇒ **Vous pouvez aussi choisir de percevoir une partie de votre prime** et de placer l'autre partie ou bien tout placer sur votre PEE* et PERCOL*

Si vous choisissez l'option placement, sachez qu'en fonction des sommes placées (intéressement et/ou participation), l'entreprise verse un abondement (cf. site Amundi pour son optimisation) :

PEE : pour les premiers 50€ → 150€ d'abondement
pour les 610€ suivants → 305€ d'abondement

PERCOL : jusqu'à 400€ versés → 200€ d'abondement
de 401€ à 800€ → 100€ d'abondement
de 801€ à 1600€ → 100€ d'abondement



Les abondements sont également soumis à cotisations sociales (CSG+CRDS)

PARTICIPATION

- ⇒ **Si vous ne répondez pas aux choix proposés par Amundi** : votre prime sera automatiquement versée et partagée entre votre PEE et votre PERCOL,
- ⇒ **En répondant, vous choisirez votre type de placement ou le versement** de votre prime sur votre compte.

En bref...

Vous venez de recevoir les informations concernant vos primes d'intéressement et de participation, rendez-vous sur le site d'Amundi : <https://www.amundi-ec.com/epargnant> pour saisir vos choix et optimiser votre abondement (jusqu'à 855€ selon vos versements).

- Vous ne faites rien : les primes sont automatiquement investies et abondées,
- Vous pouvez faire le choix de percevoir tout ou partie de votre prime d'intéressement et participation
- Vous pouvez choisir de placer 5 ans vos primes en optimisant ou pas votre abondement.

* PERCOL : Plan Epargne Retraite Collectif / PEE : Plan Epargne Entreprise



CFDT DELEGATION NATIONALE 39 AVENUE DE PARIS IMMEUBLE RHIN 94800 VILLEJUIF
01.42.95.11.80 BC 500-02 Outlook : cfdt_delegation-nationale@lcl.fr Site : cfdt-lcl.org
Mail : cfdt.lcl.dn@gmail.com